SINGAPURA

L'apparence d'un Singapura est celle d'un chat musclé alerte, sain, de taille petite à moyenne, au visage saisissant par de grands yeux et ses grandes oreilles. Sa robe est richement tiquetée avec une douce iridescence qui donne l'illusion d'une coloration fine et délicate.

I – CORPS/CONFORMATION (20)

(3) COU - Court et épais.
(10) CORPS - Plus petit que celui d'un chat de taille moyenne. En général, les femelles pèsent environ 1,8 kg (4 lbs) alors que les mâles pèsent environ 2,7 kg (6 lbs). Modérément trapu et assez musclé. Le corps, les jambes et le sol forment un carré. La section médiane n'est pas rentrée (tucked), mais est ferme.
(5) JAMBES & PIEDS – Jambes lourdes et musclées près du corps, mais deviennent plus fines jusqu'à de petits pieds courts et ovales
(2) QUEUE – Ne devrait pas se rendre à l'épaule lorsque la queue est posée le long du torse. La queue a tendance à être mince mais non comme un fouet et se termine par un bout émoussé.

II – TÊTE (34)

(4) DE FACE – Le crâne est rond dans l'ensemble avec un espace arrondi à l'œil externe qui se rétrécit pour donner une cassure (break) définie aux moustaches.
(3) PROFIL - Le crâne arrondi possède un très léger arrêt sous le niveau des yeux du chat. Une ligne droite est observée du nez au menton. Le menton est bien développé sans être trop proéminent.
(4) MUSEAU - Moyen à court. Il est large avec un nez émoussé. Il doit y avoir une cassure (break) définie mais non extrême aux moustaches.
(10) OREILLES - Grandes, légèrement pointues et sont grandes ouvertes à la base avec une bonne profondeur. Les lignes externes de l'oreille s'étendent vers le haut selon un angle légèrement plus large que parallèle. De petites oreilles sont considérées comme un grave défaut.
(9) YEUX – FORME & EMPLACEMENT - Grands yeux sont grands ouverts, cependant sont légèrement inclinés et en forme d'amande. Les yeux ne sont pas proéminents, ni en retrait. Les petits yeux sont considérés comme un grave défaut.
(4) YEUX – ESPACEMENT - Ils sont écartés d'au moins une largeur d'œil.

III – ROBE / LONGUEUR ET TEXTURE (15)

Le pelage est fin, très court et se trouve près du corps. Une tolérance est accordée pour une robe plus longue chez les chatons. Un pelage rebondissant (springy) est considéré comme un grave défaut.

IV – COULEUR (31)

(15) COULEUR – La couleur est brun foncé tiqueté sur un fond ivoire chaud. Le museau, le menton, la poitrine et l'estomac doivent ressembler à la couleur de la mousseline non blanchie. Le cuir du nez est de couleur saumon pâle à foncé. Le contour des yeux, du nez, des lèvres, les apertures de moustaches et les poils entre les orteils doivent être brun foncé. Les coussinets sont d'un brun rosé. Les tons de saumon sur les oreilles et le pont de nez sont souhaitables. Les tons froids et gris ne le sont pas.
(15) PATRON - Chaque poil doit avoir au moins deux bandes sombre séparées par des bandes pâles. C'est-à-dire, la bande pâle à côté de la peau avec des pointes sombres. Le tiquetage le plus intense est situé vers le haut du dos, permettant une ligne de colonne vertébrale sombre entièrement tiquetée. L'espace entre les oreilles peut être sombre mais doit être tiquetée. L'extrémité de la queue sombre s'étend vers le corps sur le côté supérieur. Le chat montre un peu de barres sur les jambes avant internes et les zones du genou des jambes arrière. Une tolérance doit être accordée pour le tiquetage non développé chez les chatons.
(1) COULEUR DES YEUX - La couleur des yeux est noisette, du céladon au vert, d'or à cuivre, sans autre couleur permise. Préférence accordée pour la profondeur, l'uniformité et la brillance de la couleur.

V – CONDITION & ÉQUILIBRE

Le Singapura est une race musclée avec des yeux et des oreilles remarquablement grands.

OBJECTIONS	DÉDUIRE
• Robe de couleur foncée près de la peau	3-5
• Des tons gris évidents	3-5
• Barres sur l'extérieur des pattes avant	3-5
• Collier brisé	3-5
• Petites oreilles	3-5
• Petits yeux	3-5
• Pelage rebondissant (springy)	3-5
• Défauts non-visibles de la queue	1-3

DISQUALIFICATIONS

- Médaillons blancs
- De très petits yeux
- De très petites oreilles
- Colliers ou bracelets au jambes solides
- Dessus de la tête non-tiqueté
- Barres sur la queue
- Mauvaise couleur des yeux
- Tous autres motifs de disqualification décrits dans la description générale.

Voir la Préface Générale des règlements pour toutes disqualifications et objections additionnelles

COULEUR RECONNUE

Sépia agouti.

ORIGINE DE LA RACE:	Naturelle
EXIGENCE POUR ENREGISTREMENT:	Aucune fondation permise
EXIGENCES POUR LA COMPÉTITION:	Aucune fondation permise
ASCENDANCE RECONNUE:	Singapura
ACCOUPLEMENTS PERMIS :	Singapura

2014 05 01

2023 - Canadian Cat Association / Association féline Canadienne

PREFACE GÉNÉRALE

Il est important de consulter le standard de race pour connaître les disqualifications spécifiques à chaque race. La liste suivante s'applique à toutes les races, sauf indication contraire.

REFUS DE TOUT TITRE (W/A) POUR :

1. Plus ou moins de cinq orteils sur chaque patte avant et quatreorteils sur chaque patte arrière (Pixie-Bobs sont exemptés de cette règle).
2. Des médaillons ou des boutons blancs ou du blanc sur les orteils, sauf s'ils font partie du patron de la couleur OU sauf s'il y a indication contraire dans le standard de race.
3. Un chat dégriffé. Les protège-ongles transparents sont permis.
4. Toute difformité ou défiguration - héréditaire, congénitale ou acquise. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
5. Chat montrant des signes d'intention de tromper (ex. présence de poudre ou de craie dans le pelage à la suite du toilettage, utilisation de teinture, de rinçages colorés ou d'autres moyens de dissimulation de couleur, ponçage ou rasage).
6. Tout chat qui, sans provocation, attaque un juge ou une autre personne dans l'enceinte du ring, sera considéré comme violent et doit être disqualifié (D.V. Disqualifié, Vicieux).
7. Kink, visible ou invisible. Kink est défini comme une déflexion rigide dans la ligne de la queue, visible ou non. Les petites bosses non-visibles ou des dépôts de calcium sont considérées comme une objection. Veuillez-vous référer aux standards de chaque race pour connaître les exceptions à cette règle.
8. Mauvaise couleur des yeux (sauf indication contraire dans le standard de la race).
9. Les yeux croisés pour toutes les races. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
10. Malocclusion de la mâchoire.
11. Le monorchidie (absence d'untesticule) ou cryptorchidie (absence des deux testicules) sont des motifs de refus de récompense dans les classes championnat (mâle non-castré) ou miscellaneous (mâle non-castré).
12. Tout chat qui obtient moins de 90 points sur le standard derace.

FACTEURS À CONSIDÉRER :

1. Un menton faible, fuyant ou proéminent est une faute grave. Des déductions doivent être faite pour le menton, le profil et l'équilibre de la tête.
2. Il faut permettre le fait que les mâles ont des bajoues. De façon générale, les mâles sont proportionnellement plus gros que les femelles.
3. Tenir compte des variations saisonnières de la fourrure.
4. Pour les chatons et jeunes adultes, permettre des marques pâles de tabby, sauf si ces marques font parties de la description de la couleur.
5. Il convient de tenir compte de la couleur immature des yeux et du pelage chez les chatons et les jeunes chats.
6. L'excellence d'un aspect du standard ne doit pas surpasser l'importance d'une déficience d'un autre. Dans la mesure où le standard décrit spécifiquement les différentes parties de l'apparence du chat, les juges doivent effectuer leur travail conformément à ces spécifications.
7. Chaque chat inscrit doit posséder le poids, la condition et l'équilibre appropriés à sa race. L'équilibre est l'image physique entière du chat. Le chat doit être équilibré et aucune qualité particulière ne devrait être dominante. Le juge ne doit pas déduire plus de points que le total déterminé au standard du chat pour cette qualité.
8. Les juges doivent pénaliser ou disqualifier NFA (No Further Awards) un chat pour une mauvaise condition due à la maladie ou aux mauvais soins.
9. Si un animal inscrit se présente avec des puces, des champignons, des acariens des oreilles, etc., le juge doit le disqualifier (NFA) et en informer le responsable de l'exposition.
10. Une femelle manifestement enceinte ou allaitante sera disqualifiée NFA. (Aucun autre prix).
11. L'éclairage naturel doit être disponible si possible. Il faut tenir compte que l'éclairage artificiel peut changer la couleur des yeux ou de la fourrure.
12. Un chat présenté au ring démontrant des effets visibles d'un sédatif (par exemple, troisième paupière apparente, yeux vitreux, incapacité à se tenir debout ou assis, manque de coordination ou de contrôle musculaire) ne sera pas récompensé. Le juge inscrira la mention « Aucune autre récompense NFA (No Further awards) dans son livre de jugement.
13. Tout chat trop nerveux ou difficile pour être manipulé par le juge ou le propriétaire/agent doit être disqualifié (D.U.H. – Disqualifié, Incapable d'être manipulé).
14. Un juge peut disqualifier tout chat dont le propriétaire ou son agent attire l'attention sur lui-même ou sur son animal lorsqu'il le place dans le ring de jugement, ou à tout moment pendant le jugement. Les juges doivent inscrire la mention DLE « Disqualifié, Manque d'étiquette » dans leur livre.
15. S'il y a erreur de la couleur ou du patron, avec la permission du propriétaire, le chat doit être transféré dans sa propre classe.
16. Les chats en convalescence après une intervention chirurgicale ou une blessure récente, dont l'incision ou la plaie n'est pas complètement cicatrisée, les points de suture récemment retirés, etc., doivent être disqualifiés NFA (Aucun autre prix).

2026 05 01